

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU SAMEDI 12 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le samedi 12 avril à 10 heures, le Conseil de la Communauté Entre Juine et Renarde, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy sous la présidence de Monsieur Pierre LE FLOC'H, Doyen d'âge.

ÉTAIENT PRESENTS : M. RAGU, D. MEUNIER, Mmes BESSOT, SECHET, MM. DUBOIS, CABOT, Mme PERCHET, M. LONGEON, Mme JOLIVET, MM. DE LUCA, PIGEON, Mmes DAILLY, BATREAU, M. MEUNIER, Mme CORMON, MM. ISHAQ, HELIE, Mmes DAMON, CHARDENOUX, MM. MAQUENNEHAN, GERMAIN, Mme DUBOIS, MM. GOURIN, LE FLOC'H, BRISSE, Mme HUTEAU, MM. LACHESNAIS, FOUCHER, Mme DUSSEAUX.

POUVOIRS : Mme BORDE à M. MEUNIER
M. VOISIN à Mme DAILLY

SECRETARE DE SEANCE : Mme BATREAU

INSTALLATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. BOURGEOIS, en sa qualité de président sortant, tient les propos liminaires suivants :

« Avant de passer la présidence de votre assemblée au doyen d'âge, et procéder à l'élection du nouveau président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, collectivement, pour votre élection et vous souhaiter tous mes vœux de réussite pour le mandat qui vous a été confié.

Je tiens également à exprimer tous mes remerciements à l'ensemble des élus communautaires qui m'ont accompagné depuis toutes ces années, et qui ont œuvré sans compter pour faire de notre Communauté ce qu'elle est aujourd'hui, un modèle reconnu dans son fonctionnement et sa gestion.

Ces remerciements s'adressent plus particulièrement aux vice-présidents qui n'ont pas ménagé leur peine au cours de ce dernier mandat,

*à **Francis CHALOT**, qui a mené à son terme le Schéma de Cohérence Territoriale de notre Communauté. Ce travail de longue haleine a nécessité beaucoup d'énergie et de disponibilité, ainsi que beaucoup de constance dans les rapports avec les services consultés ! Il a su également éclairer notre réflexion dans la gestion du dossier des déchets ménagers par l'apport de ses compétences reconnues en la matière ;*

*à **Francis JARD** dont l'acte majeur de son action a consisté à explorer pendant quelques temps toutes les possibilités d'extension de notre territoire, à l'heure où des communes se posaient encore la question d'un choix quant à leur adhésion à une intercommunalité. C'est à ce titre qu'il a été un acteur particulièrement important dans l'adhésion des communes de Boissy-le-Cutté et de St-Sulpice-de-Favières. Il a su par ailleurs porter le transfert de la compétence du maintien à domicile des personnes âgées, y compris dans les relations à entretenir avec le tissu associatif intervenant sur notre territoire ;*

*à **Philippe MEUNIER**, auquel le développement des compétences concernant l'Enfance et la Jeunesse doit beaucoup. Et je sais que les effets de la réforme des rythmes scolaires restent encore à mesurer, et qu'il faudra poursuivre une réflexion rendue plus difficile dans cette période de restriction budgétaire ;*

*à **Jean-Marc FOUCHER**, qui s'est beaucoup investi dans la définition et le suivi des travaux à l'échelle de la Communauté. Les nombreuses réalisations, qu'il s'agisse de constructions et de voirie, ont pu bénéficier de ses connaissances techniques et de sa disponibilité ;*

*à **Hubert CHETIOUI**, qui a toujours su dégager les disponibilités nécessaires pour satisfaire aux exigences des points qui lui étaient soumis, qu'il s'agisse des finances de la Communauté ou de son développement économique, l'un favorisant l'autre. Il laisse notre Communauté dotée de perspectives,*

heureuses en ce qui concerne l'aménagement de notre territoire, plus troublées si l'on regarde les restrictions budgétaires auxquelles nous expose l'Etat avec le resserrement de ses concours financiers ;
à Marie REVEL, qui a su porter la Communication pendant ces huit dernières années, éclairant notre connaissance du territoire dans ses multiples facettes au travers d'articles richement documentés, et fixant la mémoire de l'action du Conseil Communautaire par la publication de ses résultats commentés.

Aujourd'hui, la Communauté est posée sur des fondations solides, et les compétences qu'elle exerce répondent bien aux attentes de nos populations. Reste qu'il faudra maintenant qu'elle se dote des moyens financiers en adéquation avec ses ambitions. Cela passera nécessairement par le développement économique, créateur d'emplois et de richesse. Des perspectives sont ouvertes en ce sens, ne les laissez pas se refermer...

Je forme tous mes vœux de réussite pour notre Communauté, et je vous souhaite de trouver dans l'exercice de ce mandat tout le plaisir que, personnellement, j'ai éprouvé au cours de ces 10 années de présidence.
Encore merci et bonne chance à tous ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes fixant la répartition des sièges,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/PREF/DRCL-546 du 25 octobre 2013 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Suite au renouvellement général des Conseils municipaux des 23 et 30 mars derniers,

M. BOURGEOIS, en sa qualité de Président sortant,

DECLARE INSTALLER

- M. Denis MEUNIER
- Mme Catherine BESSOT de la Commune d'Auvers-St-Georges

- Mme Sylvie SECHET
- M. Marcel DUBOIS de la Commune de Boissy-le-Cutté

- M. Jacques CABOT
- Mme Virginie PERCHET
- M. Robert LONGEON de la Commune de Bouray-sur-Juine

- Mme Marie-Hélène JOLIVET-BEAL
- M. Patrick DE LUCA de la Commune de Chamarande
- M. Fabien PIGEON de la Commune de Chauffour-les-Etréchy

- Mme Elisabeth DAILLY
- M. Christian RAGU
- Mme Christine BORDE
- M. Philippe MEUNIER
- Mme Véronique BATREAU
- M. Christophe VOISIN
- Mme Patricia CORMON
- M. Itshaham ISHAQ
- Mme Catherine DAMON
- M. François HELIE de la Commune d'Etréchy

- Mme Evelyne CHARDENOUX
 - M. Marc GERMAIN
 - M. Francis MAQUENNEHAN
- de la Commune de Janville-sur-Juine
-
- Mme Christine DUBOIS
- de la Commune de Mauchamps
-
- M. Christian GOURIN
- de la Commune de Souzy la-Briche
-
- M. Pierre LE FLOC'H
- de la Commune de St-Sulpice-de-Favières
-
- M. Alain BRISSE
- de la Commune de Torfou
-
- M. Jean-Marc FOUCHER
 - Mme Jacqueline DUSSEAUX
- de la Commune de Villeconin
-
- Mme Martine HUTEAU
 - M. Yann LACHESNAIS
- de la Commune de Villeneuve sur Auvers

M. LEFLOC'H, Doyen de l'assemblée, ouvre la séance.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

Le premier point concerne l'élection du Président de la Communauté, laquelle doit s'effectuer par vote à bulletins secrets.

Il procède à l'appel des candidatures.

M. RAGU déclare sa candidature en rappelant que, voici quelques mois, l'Intercommunalité « Entre Juine et Renarde » fêtait ses dix premières années d'existence.

Bénéficiant sous l'impulsion de Julien Bourgeois d'une gestion saine et rigoureuse depuis son origine, elle exerce aujourd'hui d'importantes compétences au service des populations (*accueil périscolaire, garderie, crèche, loisirs des jeunes, aide à domicile, portage de repas aux personnes âgées, police intercommunale, gestion des déchets ménagers*).

Aujourd'hui une page se tourne. Elle laisse derrière elle une solide construction érigée grâce à la volonté et au dynamisme des dirigeants des 13 communes qui la composent.

Il s'engage à poursuivre l'œuvre engagée avec le souci d'une concertation amplifiée entre les membres de notre groupement pour permettre la consolidation et la poursuite de son développement.

Ce dernier est conditionné par un renforcement de la mutualisation des services offerts et par des actions volontaristes rapides à conduire pour assurer un développement économique indispensable à l'existence

de notre territoire.

Ce dernier point est essentiel. Il assure de sa détermination à tout mettre en œuvre pour y parvenir et assurer ainsi la pérennité de notre groupement, au service de nos administrés.

Attaché à la diversité et à la richesse de ce territoire, c'est tous ensemble que nous continuerons à préserver ces valeurs, demain.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes prévoyant un Bureau composé d'un Président et de Vice-présidents ;

après appel à candidature,

Vu la candidature de M. Christian RAGU,

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est proclamé :

Bulletins trouvés dans l'urne : 31

A obtenu :

Monsieur RAGU : **19 VOIX**

Bulletins blancs : 8

M. Foucher : 4

Monsieur Christian RAGU est élu Président à la majorité absolue

M. RAGU prend la présidence de l'assemblée, remercie l'ensemble des Conseillers Communautaires et poursuit l'examen des points suivants inscrits à l'ordre du jour.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. RAGU présente le rapport.

Article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est rappelé que ces postes de vice-présidents doivent impérativement renvoyer à des délégations correspondant aux compétences transférées.

M. RAGU propose que les 2 Vice-présidences anciennement créées et dotées des délégations portant sur « Culture et Communication » et « Développement de l'intercommunalité » puissent être redéfinies lors d'un prochain bureau.

Mme DAMON demande la raison pour laquelle on ne peut élire les 6 Vice -Présidents dans l'immédiat.

M. RAGU explique que ces 2 Vice-présidences n'impactent pas le fonctionnement quotidien de la Communauté. Pour autant, elles pouvaient correspondre à une organisation antérieure et qu'il semble souhaitable de redéfinir leur contenu de manière à permettre une meilleure perception aux nouveaux élus souhaitant se présenter.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes relatif à la composition du Bureau,

Considérant la proposition de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4,

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

FIXE le nombre de Vice-Présidents à **4**.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 des statuts de la Communauté,

1^{ER} VICE-PRESIDENT

après appel à candidature,

Vu la candidature de Mme Christine DUBOIS,

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est proclamé :

Bulletins trouvés dans l'urne : 31

a obtenu :

Mme Christine DUBOIS : **27 VOIX**

Bulletins blancs et nuls : 4

Madame Christine DUBOIS est élue **1^{ER} Vice-Président** à la majorité absolue

2^{ème} VICE-PRESIDENT

M. CABOT présente sa candidature, en rappelant qu'en ce qui concerne la gestion des déchets, la Communauté de Communes va aborder le changement de paiement, pour passer de la taxe à la redevance. De par sa délégation aux syndicats de traitement des déchets, il possède une connaissance et une expérience en ce domaine. En termes d'environnement et de développement durable, depuis ces 6 dernières années, sur la Commune de Bouray, il a été innové dans la gestion des espaces verts et de l'éclairage public. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, il a participé aux côtés de Francis CHALOT à la rédaction du SCoT. Sur Bouray, il a été élaboré un PLU. Il souhaite aborder les thèmes plus en amont que par le passé, et apporter sa tonalité personnelle.

après appel à candidature,

Vu la candidature de M. Jacques CABOT

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est proclamé :

Bulletins trouvés dans l'urne : 31

a obtenu :

Monsieur CABOT : **29 VOIX**

Bulletins blancs : 2

Monsieur Jacques CABOT est élu 2ème Vice-Président à la majorité absolue

3ème VICE-PRESIDENT

après appel à candidature,

Vu la candidature de M. Jean-Marc FOUCHER,

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est proclamé :

Bulletins trouvés dans l'urne : 31

a obtenu :

Monsieur FOUCHER : **28 VOIX**

Bulletins blancs : 3

Monsieur Jean-Marc FOUCHER est élu 3ème Vice-Président à la majorité absolue

4ème VICE-PRESIDENT

après appel à candidature,

Vu la candidature de M. Philippe MEUNIER,

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat suivant est proclamé :

Bulletins trouvés dans l'urne : 31

a obtenu :

Monsieur Philippe MEUNIER: **17 VOIX**

Bulletins blancs et nuls : 13

M. BRISSE : 1

Monsieur Philippe MEUNIER est élu 4ème Vice-Président à la majorité absolue

M. MEUNIER remercie pour cette réélection, en précisant que la tradition est respectée en ce sens qu'il est le vice-président comptant le moins de voix. Cela lui semble normal dans la mesure où il est le vice-président chargé des 2/3 des dépenses de la Communauté, qu'il y a eu la mise en place d'une réforme difficile, aux contours très flous. S'ajoute à cela le transfert de la Restauration Scolaire qui verra le jour à la rentrée de Septembre, après des années de discussions.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX MIXTES

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux des 23 et 30 mars derniers,

APRES DELIBERATION, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**,

DESIGNE les représentants suivants :

SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA JUINE

pour Auvers St Georges :

- **M. Pascal SOREAU (T)**
- **M. Claude CORVISY (T)**
- M. Vincent GARDON (S)
- Mme Véronique SARZAUD (S)

pour Bouray sur Juine :

- Mme Béatrice HUMBERT (T)**
- M. Patrick BRETIN (T)**
- Mme Martine LE FORESTIER (S)
- M. Pascal COSNIER (S)

pour Chamarande :

- M. Olivier LEJEUNE (T)**
- M. Jean-Claude SERVIERE (T)**
- Mme Gaëlle BROWN (S)
- M. Fernand GEORGES (S)

pour Etréchy :

- Michel ROUSSEAU (T)**
- Catherine DAMON (T)**
- Emmanuel COLINET (S)
- François HELIE (S)

pour Janville sur Juine :

- Evelyne CHARDENOUX(T)**
- M. Dominique RIBAU (T)**
- Mme Véronique JEGGE (S)
- Mme Florence SORRENTINO (S)

SYNDICAT DU BASSIN SUPERIEUR DE L'ORGE

pour Mauchamps :

- M. Christophe BERTHEL (T)**
- M. Jean-Luc FORTIN (T)**
- Mme Christine DUBOIS (S)
- M. Christophe CEPEDA (S)

pour St Sulpice de Favières :

- M. Pierre LE FLOC'H (T)**
- M. René LE JEUNE (T)**
- M. Bernard BRIAND (S)
- M. Jean-Pierre PEYROTTE (S)

pour Souzy la Briche :

- M. Christophe LETHROSNE (T)**
- M. Alain TRINEL (T)**
- M. Vicente HERVAS (S)
- Mme Catherine GOGUIER (S)

pour Villeconin :

M. Gilles VERRECCHIA (T)
M. Pascal CHAIGNEAU (T)
M. Marcel PICAZO (S)
Mme Claire FIALETOUX (S)

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES DU HUREPOIX (SICTOM)**

pour Mauchamps :
Hélène GAUTIER (T)
Jacques ADAMO (T)
Christine DUBOIS (S)

pour Saint Sulpice de Favières :
David HARRISON (T)
Frantzy SOMENZI (T)
Emmanuel DALO (S)

pour Souzy la Briche :
Christian GOURIN (T)
Christophe LETHROSNE (T)
Marlène TATIGNEY (S)

pour Villeconin :
Mme Léna WAQUEZ (T)
M. Emmanuel SAGOT (T)
M. Serge LASCAR (S)

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION
DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES (SIREDOM)**

pour Auvers Saint Georges :
M. Pascal SOREAU (T)
M. Denis MEUNIER (S)

pour Boissy le Cutté :
M. Jurgen ALLEAUME (T)
Mme Aline VAUTHIER (S)

pour Bouray sur Juine :
M. Jacques CABOT (T)
Mme Marie CORREIA (S)

pour Chamarande :
Rose Marie MAUNY (T)

Patrick DE LUCA (S)

pour Chauffour les Etréchy :

Yves BREHAULT (T)

Marc AUGER (S)

pour Etréchy :

Christian RAGU (T)

Christophe VOISIN (S)

pour Janville sur Juine :

Mme Evelyne CHARDENOUX (T)

Mme Séverine GALIBERT (S)

pour Torfou :

M. Pierre LEMANS (T)

M. Jean-Michel MARTELLIERE (S)

pour Villeneuve sur Auvers :

M. Pierre BOIVIN (T)

M. Yves BIDART (S)

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU GATINAIS D'ILE DE FRANCE
(SIEGIF)**

pour Auvers Saint Georges :

M. Denis MEUNIER (T)

M. Christophe FAUGERE (T)

Mme Catherine SARRAZIN (S)

M. Gérard RAIMBAULT (S)

pour Boissy le Cutté :

M. Marcel DUBOIS (T)

M. André MAUTRAIT (T)

M. Jurgen ALLEAUME (S)

Mme Paule MASSON (S)

pour Bouray sur Juine :

M. Gilles VOISE (T)

Mme Béatrice HUMBERT (T)

Mme Virginie PERCHET (S)

M. Robert LONGEON (S)

pour Chamarande :

M. Claude CARATIS (T)

M. Jean-Claude SERVIERE (T)

Mme Marie-Hélène JOLIVET (S)

M. Olivier LEJEUNE (S)

pour Janville sur Juine :

M. Marc GERMAIN (T)

M. Sébastien BLANC (T)

Mme Evelyne CHARDENOUX (S)

M. Eric VILMIN (S)

pour Torfou :

M. Pascal LEYDIER (T)

M. Jean-Michel MARTELLIERE (T)

Mme Marie-Antoinette BOMMELAER (S)

M. Alain BRISSE (S)

pour Villeneuve sur Auvers :

M. Vincent MORIN (T)

M. Thierry BOUCHU (T)

M. Yann LACHESNAIS (S)

Mme Martine HUTEAU (S)

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11h00